

prendre des précautions pour assurer votre sécurité.

notre réponse à COVID-19

Comme beaucoup d'entre vous, nous avons suivi de près l'épidémie COVID-19. Au cours des dernières semaines, nous avons pris des précautions pour donner la priorité à la santé et au bien-être des employeurs et des demandeurs d'emploi dans cette situation sans précédent. Il est désormais clair que nous avons la responsabilité de prendre des mesures plus drastiques pour contenir la propagation de COVID-19 et assurer la sécurité de nos communautés. Nous nous engageons à suivre les recommandations du gouvernement canadien et des responsables de la santé. Voici les mesures que nous prenons sur la recommandation des experts en santé et sécurité.

ce que nous faisons

- Nous travaillons à distance et nous sommes pleinement opérationnels. Nos employés ont accès aux outils et ressources technologiques dont ils ont besoin pour rester disponibles si vous avez besoin de leur soutien.
- Les réunions en personne seront limitées. Toutes les interactions se feront par téléphone, par courrier électronique, par messagerie instantanée ou par vidéoconférence. Si une réunion en personne est nécessaire, des précautions supplémentaires seront appliquées.
- Nous renforçons l'éloignement social et partageons les meilleures pratiques avec nos employés. Nous pouvons vous fournir des informations et des ressources si votre organisation en a besoin.
- Tous les déplacements non essentiels des employés ont été restreints. Les employés qui reviennent d'un voyage (personnel ou professionnel) sont tenus de s'isoler pendant 14 jours, sans exception.

au niveau de nos services

Si vous opérez dans un secteur connaissant une pénurie de travailleurs ou si vous devez remplacer rapidement des employés en incapacité de travailler, notre équipe reste disponible pour répondre à vos besoins urgents en matière d'embauche.

Nous pouvons vous aider à sélectionner et à placer des employés en 24 heures seulement. Nous sommes conscients que de nombreux employeurs ont des inquiétudes quant à l'embauche d'employés en ce moment. Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour nous assurer que toute personne embauchée par notre entremise a été soigneusement examinée afin de protéger votre organisation et vos employés.

- Tous les candidats, sans exception, doivent se soumettre à une procédure d'examen approfondi avant d'être autorisés à commencer une prestation de travail.
- Nous appliquons des mesures strictes pour vérifier les antécédents de voyage des candidats. Nous ne placerons pas les candidats qui ont voyagé au cours des 14 derniers jours.
- Notre équipe de santé et de sécurité dirige notre réponse à COVID-19, en s'assurant que nous suivons les meilleures pratiques pour assurer votre sécurité et celle de vos employés.
- Si vous avez un besoin urgent d'augmenter ou de réduire vos effectifs en réponse à COVID-19, nous sommes à votre disposition pour vous aider. Si vous avez besoin de licencier des travailleurs ou si vous opérez dans un secteur connaissant une grave pénurie de travailleurs, nous sommes à votre disposition.
- Si vous avez besoin de soutien pour la réponse de votre organisation à COVID-19, nous sommes là pour vous. Nous sommes en mesure de vous fournir des informations et des services de conseil selon vos besoins.

Nous continuerons à nous adapter à cette crise qui évolue rapidement si d'autres actions s'avèrent nécessaires. Soyez assurés que nous faisons tout notre possible pour que nos services restent opérationnels. Nous vous remercions de votre patience alors que nous prenons des mesures pour contenir l'impact de COVID-19.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre réponse à COVID-19, n'hésitez pas à contacter notre équipe par courriel à accident@randstad.ca.

Les informations fournies sont uniquement destinées à être un résumé général. Il n'est pas destiné à remplacer la loi ou les règlements écrits. En outre, compte tenu de la propagation rapide de la COVID-19, les informations peuvent ne pas être à jour. Nous encourageons les lecteurs à examiner les lois, règlements et autres documents d'interprétation spécifiques pour une déclaration complète et précise de leur contenu. Pour de plus amples informations sur les meilleures pratiques en vigueur, veuillez vous référer aux organismes suivants :

CDC :

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>

OMS :

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Occupational Safety and Health Administration :

<https://www.osha.gov/SLTC/covid-19/>

National Institute for Occupational Safety and Health :

https://www.cdc.gov/niosh/emres/2019_ncov.html

Agence de la santé publique du Canada :

<https://www.canada.ca/en/public-health.html>

Gouvernement du Canada - Prestations d'assurance-emploi :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

Québec - Prestations d'assurance-emploi et congés :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/>